

C84A1
C33
1999/2000
1
QL
P. gouv.

MINISTÈRE DE LA CULTURE

ET

DES COMMUNICATIONS

CAHIER EXPLICATIF

DES CRÉDITS

1999-2000

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS .	1
1.1	La mission et les orientations stratégiques	1
1.1.1	La mission	1
1.1.2	Le contexte et les grands enjeux	1
1.1.3	Les orientations stratégiques	1
1.2	L'organisation du ministère	6
1.2.1	Les effectifs et la structure administrative	6
1.2.2	Les organismes et sociétés d'État	8
1.2.3	La structure des programmes 1999-2000	9
2.	LE PLAN DE GESTION DES DÉPENSES	10
2.1	Le suivi du plan de gestion des dépenses 1998-1999	10
2.2	Le plan de gestion des dépenses 1999-2000	10
2.2.1	Les dépenses totales	10
2.2.2	Les dépenses par programmes	11
3.	LA RÉFORME DE LA COMPTABILITÉ GOUVERNEMENTALE	12
3.1	La réforme comptable : le contexte	12
3.2	La comptabilisation des investissements	12
3.3	Conciliation du budget de dépenses et des crédits totaux 1999-2000	12
4.	LES CRÉDITS 1999-2000	13
4.1	Les crédits totaux 1999-2000	13
4.2	Les crédits 1999-2000 par programmes	14
4.2.1	Gestion interne et institutions nationales	14
4.2.2	Soutien à la culture et aux communications	15
4.2.3	Organismes et sociétés d'État	17

CULTURE ET COMMUNICATIONS

1.1 La mission et les orientations stratégiques ⁽¹⁾

1.1.1 La mission

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression, la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications, et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. Il le fait dans le respect des valeurs de la société québécoise, francophone et pluraliste. Il le fait également en maximisant les retombées sur le plan de la qualité artistique et de l'enrichissement de la collectivité et en suscitant le développement régional, national et international des organismes et des entreprises engagés dans la culture et les communications.

1.1.2 Le contexte et les grands enjeux

Quatre grands enjeux, auxquels se rattache l'action ministérielle, conditionnent la place de la culture et des communications dans le cadre global du rôle de l'État :

- Une culture partagée par l'ensemble des Québécois, qui reflète la diversité des régions et des communautés formant notre société et qui peut compter sur l'appui d'une population engagée dans sa mise en oeuvre ;
- Une culture ouverte sur le monde, active chez elle par une grande diversité d'activités et de produits culturels et capable de prendre part à la nouvelle dynamique mondiale ;
- Une société moderne, qui privilégie la création et l'innovation dans chaque dimension de son développement ;
- Une société informée, stimulée par la discussion d'idées nouvelles, qui se donne les moyens d'assurer la tenue des débats publics nécessaires à l'épanouissement de sa vie démocratique.

1.1.3 Les orientations stratégiques

L'action du Ministère pour les trois prochaines années s'articulera autour des quatre orientations stratégiques suivantes :

- La démocratisation de la culture et l'accès aux savoirs ;
- L'expression d'une présence culturelle forte ;
- Le développement de l'emploi et l'adaptation des organismes et des entreprises ;
- L'affirmation du leadership ministériel.

Ces orientations s'appliquent à l'ensemble des mandats attribués au ministère de la Culture et des Communications. Au regard de chacune, le Ministère a privilégié des axes d'intervention auxquels correspondent des objectifs.

⁽¹⁾ Extrait du volume III du Budget de dépenses 1999-2000 exposant les Plans ministériels de gestion de dépenses, pages 75 - 77 et 80 - 84.

La démocratisation de la culture et l'accès aux savoirs

Pour faciliter un accès équitable des citoyens aux savoirs et à la culture, le Ministère axera ses interventions sur la sensibilisation et l'éducation, sur l'appropriation des savoirs et de la culture, et sur le développement de l'engagement communautaire. L'ordre et la nature de ces choix ainsi que les objectifs qui en découlent expriment la volonté de voir s'élargir constamment l'engagement des citoyens dans la vie culturelle. Le Ministère vise d'abord à les sensibiliser aux diverses manifestations culturelles et à développer leurs connaissances, pour ensuite les amener à entrer en contact direct avec la pratique d'activités culturelles et enfin à les engager dans l'organisation même des activités culturelles de leur communauté.

Axe 1 : La sensibilisation et l'éducation aux arts et à la culture

Objectif : Augmenter le nombre de jeunes rejoints par les programmes de sensibilisation et d'éducation en milieu scolaire.

Indicateur : Pourcentage des jeunes touchés par les programmes de sensibilisation et d'éducation en milieu scolaire.

Objectif : Accroître et diversifier les publics rejoints par la culture scientifique et technique.

Indicateurs : Taux de fréquentation des institutions muséales à caractère scientifique; évolution des publics rejoints par les contenus en science et technologie dans les médias.

Objectif : Accroître les possibilités de découvrir l'histoire, le patrimoine et les richesses culturelles du Québec.

Indicateurs : Taux de fréquentation des activités culturelles à caractère touristique dans la région de résidence et hors région ; nombre d'activités offertes dans le cadre des journées de la culture ; nombre de municipalités locales et régionales ayant adhéré au programme Villes et villages d'art et de patrimoine.

Axe 2 : L'appropriation des savoirs et de la culture

Objectif : Augmenter le taux de lecture, notamment celui des jeunes.

Indicateurs : Taux de lecture de livres, de magazines et de quotidiens ; évolution des collections détenues par les bibliothèques publiques et scolaires.

Objectif : Accroître la fréquentation des lieux culturels.

Indicateur : Taux de fréquentation de lieux culturels : salles de spectacles, musées, bibliothèques, centres d'exposition, centres d'archives et lieux du patrimoine.

Objectif : Accroître les pratiques de loisir culturel et scientifique.

Indicateur : Taux de pratique d'activités de loisir culturel et scientifique.

Axe 3 : L'engagement communautaire

Objectif : Augmenter l'engagement des collectivités locales dans le développement culturel.

Indicateurs : Évolution du nombre d'instances municipales et régionales ayant adopté une politique culturelle et signé des ententes de développement culturel ; évolution des dépenses culturelles des municipalités per capita et par régions.

Objectif : Rapprocher les communautés artistiques des collectivités locales.

Indicateur : Nombre de projets réalisés en partenariat entre le milieu artistique et le secteur communautaire dans le cadre du programme Arts et collectivités.

Objectif : Créer des conditions favorables à la participation à la vie culturelle québécoise de toutes les communautés.

Indicateurs : Implantation de la stratégie en matière d'interculturalisme ; nombre d'ententes signées avec les communautés autochtones.

L'expression d'une présence culturelle forte

Pour assurer une présence culturelle forte, le Ministère entend axer ses interventions sur le développement de contenus de langue française de qualité, sur le développement des marchés et sur l'établissement d'un cadre de vie de qualité.

La culture s'exprime d'abord, par la production, la promotion et la mise en marché des œuvres et produits culturels tangibles, issus de l'activité des organismes et des industries de la culture et des communications. Dans la mesure où le développement des marchés permet d'actualiser l'expression culturelle en la rendant concrètement disponible aux publics d'ici et d'ailleurs, il s'avère complémentaire aux activités de production.

D'autre part, la culture s'exprime aussi à travers l'architecture, les paysages ainsi que le patrimoine mobilier et immobilier. Ces réalisations témoignent de notre vision du monde et se juxtaposent aux produits des entreprises comme support à l'expression de notre culture.

Axe 1 : L'augmentation des contenus de langue française de qualité

Objectif : Augmenter la production et la diffusion de longs métrages.

Indicateurs : Nombre de longs métrages québécois produits et coproduits en français ; place du cinéma québécois de langue française sur les écrans québécois et dans les vidéoclubs.

Objectif : Accroître la promotion et la diffusion de la chanson québécoise.

Indicateur : Évolution des ventes de disques francophones.

Objectif : Augmenter l'offre de contenus télévisuels et multimédias.

Indicateur : Nombre d'émissions télévisuelles originales produites au cours de l'année.

Axe 2 : Le développement des marchés

Objectif : Augmenter la part de marché domestique des entreprises québécoises de la culture et des communications.

Indicateur : Évolution des parts de marché au Québec, du cinéma, de la télévision, du disque, du livre, du spectacle et du CDROM.

Objectif : Accroître la visibilité des produits québécois et développer de nouveaux marchés à l'étranger.

Indicateur : Participation à des événements majeurs et activités, projets, ententes, missions commerciales à l'étranger d'organismes et d'industries dans le domaine de la culture et des communications.

Objectif : Augmenter l'importance relative des ressources culturelles dans l'offre touristique.

Indicateur : Proportion des musées, des centres d'interprétation, des sites historiques et des événements culturels identifiés dans les guides touristiques.

Axe 3 : L'établissement d'un cadre de vie de qualité

Objectif : Améliorer la qualité des nouveaux projets d'architecture.

Indicateur : Nombre de projets ayant fait l'objet de concours d'architecture.

Objectif : Améliorer la qualité du patrimoine mobilier et immobilier.

Indicateur : Nombre de bâtiments touchés annuellement dans le cadre des programmes de soutien à la restauration des biens culturels.

Le développement de l'emploi et l'adaptation des organismes et des entreprises

Pour que les organismes et les entreprises de la culture et des communications puissent s'adapter aux réalités économiques contemporaines, le Ministère axera ses interventions sur le développement des compétences, sur la consolidation financière ainsi que sur le partenariat et le réseautage.

Axe 1 : Le développement des compétences

Objectif : Accroître le nombre de travailleurs culturels ayant participé à des activités de perfectionnement dans leur domaine.

Indicateurs : Budget de dépenses affecté annuellement au perfectionnement dans le secteur culturel ; nombre de travailleurs culturels ayant bénéficié de formation continue.

Objectif : Accroître la proportion de finissants qui intègrent le milieu du travail.

Indicateur : Nombre d'organismes ayant accueilli un jeune diplômé.

Axe 2 : La consolidation financière des organismes et des entreprises

Objectif : Augmenter le nombre d'organismes artistiques ayant une situation financière stable.

Indicateur : Proportion d'organismes artistiques ayant un budget équilibré.

Axe 3 : Le partenariat et le réseautage

Objectif : Accroître la contribution des instances régionales au développement culturel.

Indicateur : Proportion des Conseils régionaux de développement (CRD) avec lesquels le Ministère a conclu des ententes spécifiques.

Objectif : Établir des mécanismes coopératifs de partage de ressources et de services.

Indicateurs : Évolution du nombre d'ententes de partage de services ; taux de réseautage des institutions et organismes culturels (par affinités ou par territoires) sur l'autoroute de l'information.

L'affirmation du leadership ministériel

Pour affirmer son leadership, le Ministère poursuivra l'adaptation de ses modes de gestion et il visera à mieux définir la place de la culture et des communications, tant dans la capitale, la métropole et les régions qu'auprès des instances internationales.

Axe 1 : L'adaptation de la gestion ministérielle

Objectif : Alléger et améliorer les activités et les façons de faire ministérielles.

Indicateurs : Révision des processus ministériels d'aide financière et de gestion de l'information ; taux de fréquentation du site Internet et de l'intranet ; création d'unités autonomes de service.

Objectif : Augmenter la participation et la responsabilisation du personnel.

Indicateurs : Évolution du taux de satisfaction des employés ; évolution du pourcentage d'employés à qui on a signifié des attentes, avec mesure des résultats ; nombre d'employés ayant bénéficié de mesures de formation en technologie de l'information.

Objectif : Accroître la capacité de vision d'ensemble du Ministère.

Indicateur : Mise en place d'une structure de veille stratégique.

Axe 2 : Une meilleure définition de l'action ministérielle

Objectif : Définir la position du Ministère quant à la place de la culture et des communications dans les accords internationaux de nature économique.

Indicateur : Mémoire proposant la position du Ministère en la matière.

Objectif : Mettre en place des modes d'action concertée conformes à l'évolution des régions.

Indicateurs : Nombre et importance des secteurs gérés en partenariat ; importance des budgets appariés avec ceux du Ministère ou du gouvernement ; population touchée par les ententes conclues.

Objectif : Affirmer la place de la culture et des communications dans le développement de la métropole et de la capitale.

Indicateurs : Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action dans le cadre de la politique relative à la capitale ; adoption d'un plan d'action pour la métropole.

1.2 L'organisation du ministère

1.2.1 Les effectifs et la structure administrative

L'effectif autorisé du ministère et de ses deux organismes budgétaires (Commission des biens culturels et Régie du cinéma) est de 751.

Ministère :

▪ Gestion interne et soutien	367
▪ Institutions nationales :	
- Archives nationales du Québec	106
- Centre de conservation du Québec	27
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	193
Sous-total du Ministère	693

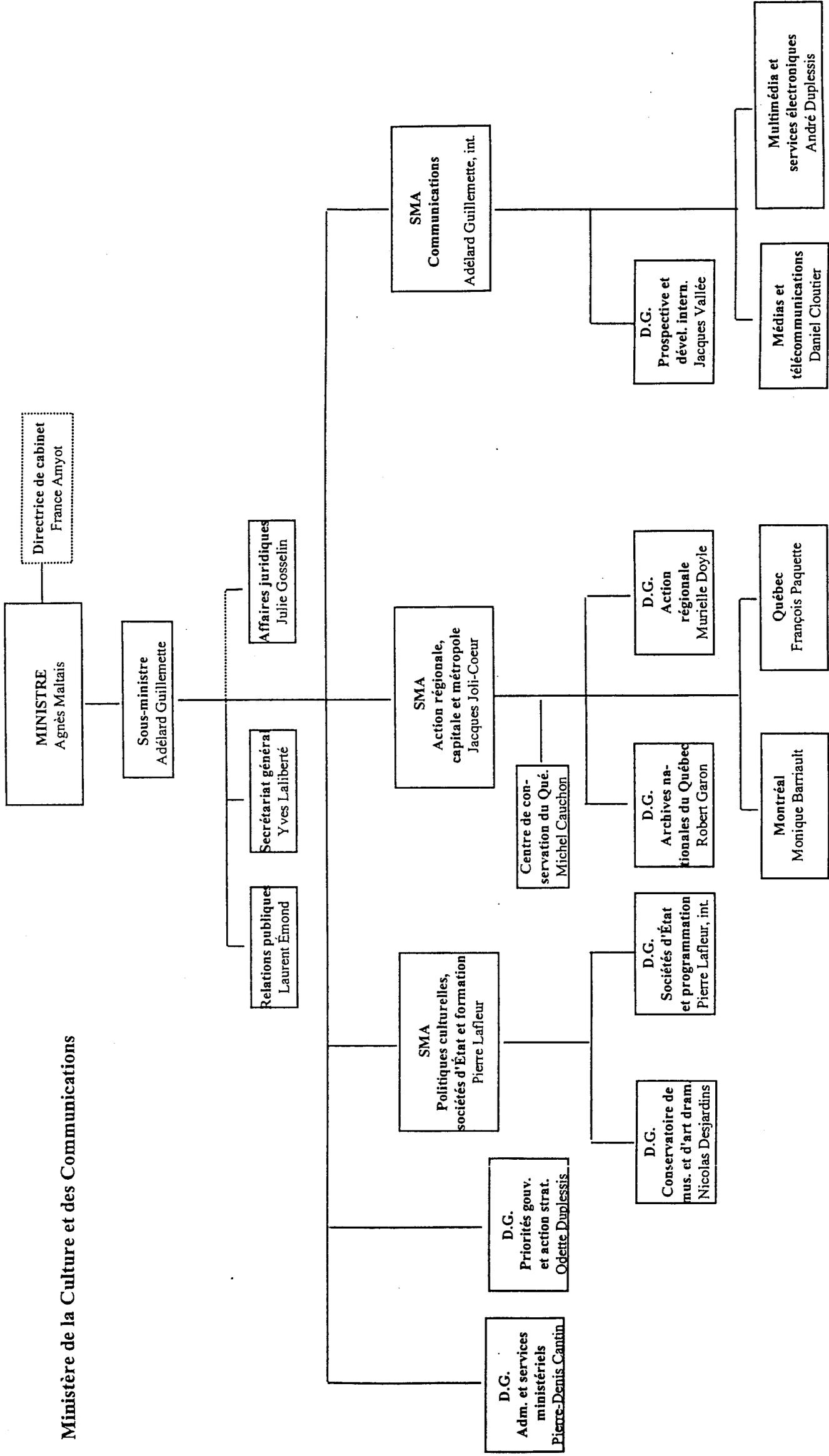
Organismes budgétaires

▪ Commission des biens culturels du Québec	4
▪ Régie du cinéma	54
Sous-total organismes budgétaires	58

TOTAL :	751
----------------	------------

L'organigramme du ministère est présenté à la page suivante.

Ministère de la Culture et des Communications



1.2.2 Les organismes et sociétés d'État

Commission des biens culturels du Québec

M. Marcel Masse, président par intérim
M^{me} Louise Brunelle-Lavoie, vice-présidente

Bibliothèque nationale du Québec

M. Philippe Sauvageau, président-directeur général

Régie du cinéma

M. Pierre Lafleur, président par intérim

Musée d'Art contemporain de Montréal

M. Pierre Bourgie, président
M. Marcel Brisebois, directeur général

Musée de la civilisation

M. Henri Grondin, président
M. Roland Arpin, directeur général

Musée du Québec

M^{me} Paule Leduc, présidente
M. John R. Porter, directeur général

Société de la Place des arts de Montréal

M. Clément Richard, président
M^{me} France Fortin, directrice générale

Société du Grand Théâtre de Québec

M. Pierre-Michel Bouchard, président
M^{me} Francine Grégoire, directrice générale

Société de développement des entreprises culturelles

M. Pierre Lampron, président
M. Michel Fortin, directeur général de l'administration
M. Stéphan La Roche, directeur général, Bureau de la capitale nationale

Commission des reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs

M^e Jean Corriveau, président

Société de télédiffusion du Québec

M. Robert Normand, président-directeur général

Conseil des arts et des lettres du Québec

M^{me} Marie Lavigne, présidente-directrice générale

Grande bibliothèque du Québec

M^{me} Lise Bissonnette, présidente-directrice générale

1.2.3 La structure des programmes 1999-2000

La structure des programmes du ministère pour l'exercice 1999-2000 se présente ainsi :

Le programme 01 – Gestion interne et institutions nationales

Ce programme vise à :

- développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion (élément 01 – Gestion interne et soutien)
- favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique (élément 02 – Archives nationales du Québec)
- assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière (élément 03 – Centre de conservation du Québec)
- favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires (élément 04 – Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec).

Le programme 02 – Soutien à la culture et aux communications

Ce programme vise à :

- assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière directe ou en apportant une expertise conseil auprès des divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises.

Le programme 03 – Organismes et sociétés d'État

Ce programme vise à soutenir les organismes et les sociétés d'État dont le mandat respectif est de :

- fournir des expertises et de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois (élément 01 – Commission des biens culturels et élément 02 – Bibliothèque nationale du Québec)
- assurer les activités de surveillance et de sensibilisation prévues dans la Loi sur le cinéma (élément 03 – Régie du cinéma)
- promouvoir et de conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société, ainsi que d'assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées (élément 04 – musées nationaux)
- mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles (élément 05 – Société du Grand Théâtre de Québec et Société de la Place des Arts de Montréal).
- favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications (élément 06 – Société de développement des entreprises culturelles)
- assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et d'encadrer les relations de travail dans les domaines concernés (élément 07 – Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs)
- offrir une programmation de télévision éducative et culturelle (élément 08 – Société de télédiffusion du Québec)
- soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et d'en favoriser le rayonnement (élément 09 – Conseil des arts et des lettres du Québec)
- offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises (élément 10 – Grande bibliothèque du Québec).

2. Le plan de gestion des dépenses⁽²⁾

2.1 Le suivi du plan de gestion des dépenses 1998-1999

Les principales actions entreprises au cours de l'exercice pour assurer le respect du plan de gestion des dépenses 1998-1999 sont :

- La poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement du Ministère et des organismes et sociétés d'État ;
- La poursuite de l'opération d'allègement et de simplification de l'ensemble des opérations du Ministère ;
- La modification de l'échéancier de remboursement d'un emprunt.

2.2 Le plan de gestion des dépenses 1999-2000

2.2.1 Les dépenses totales

Le budget de dépenses par programmes

	1998-1999		1999-2000	Écart (3-2)
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Budget de dépenses sans dépenses exceptionnelles (2)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	
1. Gestion interne et institutions nationales	62 091,4	62 091,4	62 264,3	172,9
2. Soutien à la culture et aux communications	147 775,3	111 925,3	117 692,0	5 766,7
3. Organismes et société d'état	251 018,0	239 268,0	239 656,1	388,1
Total	460 884,7	413 284,7	419 612,4	6 327,7
Effectif (ETC)	751	751	751	0

Les dépenses 1999-2000 du Ministère s'établissent à 419,6 M\$, ce qui représente une augmentation de 6,3 M\$ (1,5 %) par rapport à celles de l'exercice financier 1998-1999 excluant des dépenses exceptionnelles de 47,6 M\$ pour cet exercice. Cette augmentation reflète notamment la variation des besoins en service de la dette, incluant le nouveau programme de transformation des édifices à caractère religieux, la mise en œuvre de la Politique de la lecture et du livre, l'augmentation de l'aide au cinéma et à la chanson, l'implantation du programme *Arts et collectivités* et la hausse du budget transitoire de la Grande Bibliothèque du Québec.

En ce qui concerne les dépenses exceptionnelles de 47,6 M\$ en 1998-1999, rappelons que le dernier Discours sur le budget a annoncé des mesures ponctuelles de dépenses dont 25,0 M\$ à titre d'aide financière pour le développement culturel et artistique au Québec, 10,0 M\$ pour des interventions en matière d'équipements culturels, 6,0 M\$ en appui à la Fondation du Musée des beaux-arts de Montréal et 5,0 M\$ à l'Orchestre symphonique de Montréal.

Les grandes composantes des dépenses du Ministère pour l'exercice 1999-2000 et leur part respective sont : 157,0 M\$ (37,4 %) pour les programmes d'aide ; 144,6 M\$ (34,5 %) pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 117,0 M\$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État ; 71,2 M\$ (17,0 %) pour le service de la dette ; 34,7 M\$ (8,2 %) pour le fonctionnement du Ministère et 12,1 M\$ (2,9 %) pour le fonctionnement des autres organismes.

Dans l'élaboration de son plan de gestion des dépenses 1999-2000, le Ministère a préservé l'intégralité de ses programmes d'aide, de ceux du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que de ceux de la Société de développement des entreprises culturelles.

⁽²⁾ Extrait du volume III du Budget de dépenses 1999-2000 exposant les Plans ministériels de gestion des dépenses, page 77 - 79.

2.2.2 Les dépenses par programmes

Programme 1 : Gestion interne et institutions nationales

- Les objectifs du programme et les priorités : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec ; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture, de communications ; favoriser la participation et la mise en valeur du patrimoine archivistique ; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière ; favoriser l'enseignement des arts d'interprétation ; assurer les services de soutien à la gestion.
- Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : poursuivre les travaux visant à assurer la reconfiguration du réseau des conservatoires de musique par la mise en commun de services avec des institutions, notamment universitaires, offrant une formation professionnelle en musique ; assurer le suivi du projet de relocalisation du Centre d'archives de Montréal à l'édifice Viger ; poursuivre le processus d'allègement et d'amélioration des activités et des façons de faire ministérielles et le développement de l'infrastructure ministérielle.

L'augmentation de 0,2 M\$ découle principalement de l'amortissement des acquisitions 1998-1999 et 1999-2000.

Programme 2 : Soutien à la culture et aux communications

- Les objectifs du programme et les priorités : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière directe ou en apportant une expertise-conseil auprès des divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises ; mettre en œuvre les mesures prévues à la Politique de la lecture et du livre, à l'aide au cinéma et à la chanson ainsi que les nouveaux programmes *Arts et collectivités* et *Transformation des édifices à caractère religieux*.
- Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : contrôler l'évolution des coûts des programmes d'aide et l'autofinancement des mesures d'ajustement.
- L'augmentation de 5,8 M\$ établie en excluant les dépenses exceptionnelles attribuables à ce programme, soit 35,8 M\$ en 1998-1999, s'explique principalement par : la hausse des besoins en service de dette, la mise en œuvre des mesures prévues à la Politique de la lecture et du livre et l'aide au cinéma et à la chanson, et l'implantation du programme *Arts et collectivités*.

Programme 3 : Organismes et sociétés d'État

- Les objectifs du programme et les priorités : fournir des expertises et favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois ; assurer les activités de surveillance et de sensibilisation prévues dans la Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1) ; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées ; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles ; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications ; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et celles de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés ; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle ; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement ; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.
- Les actions prioritaires envisagées pour respecter l'enveloppe budgétaire : mettre en œuvre les mesures prévues à la Politique de la lecture et du livre et à l'aide au cinéma et à la chanson ; poursuivre la rationalisation des dépenses de fonctionnement des organismes et sociétés d'État.
- Abstraction faite de dépenses exceptionnelles de 11,8 M\$ pour ce programme en 1998-1999, il n'y a pas de variation significative dans les dépenses de ce programme.

3. La réforme de la comptabilité gouvernementale

3.1 La réforme comptable : le contexte

La réforme de la comptabilité gouvernementale, annoncée au discours sur le budget 1999-2000, entraîne des modifications aux conventions comptables du gouvernement à l'égard de cinq éléments, soit les régimes de retraite, les investissements, les mesures de restructuration du secteur de la santé, les emprunts et la présentation d'états financiers consolidés. Ces dispositions améliorent la présentation de l'information sur la situation financière du gouvernement et la rendent conforme aux recommandations du Conseil sur la comptabilité et la vérification pour le secteur public (CCVSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA).

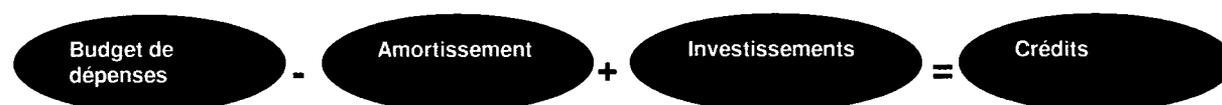
Seules les modifications touchant les investissements, soit l'acquisition d'équipements par le Ministère et la Régie du cinéma, ont un impact sur les crédits du ministère.

3.2 La comptabilisation des investissements

Les modifications entraînent la création du budget d'investissements qui est présenté distinctement du budget de dépenses. Ces crédits remplacent la supercatégorie «Capital» et constituent la prévision des acquisitions.

L'autre nouveau concept est celui de l'amortissement, qui constitue une dépense aux états financiers sans être un crédit. L'amortissement est calculé selon le type d'équipements acquis (ex. : 3 ans pour le mobilier, l'équipement de bureau et l'équipement informatique et 10 ans pour l'équipement spécialisé).

Le tout peut être résumé comme suit :



3.3 Conciliation du budget de dépenses et des crédits totaux 1999-2000

Programmes	1999-2000			Crédits totaux
	Budget de dépenses	Moins : Amortissement	Plus : Investissements (000 \$)	
1. Gestion interne et institutions nationales	62 091,4	1 020,3	477,0	61 721,0
2. Soutien à la culture et aux communications	117 692,0	111 925,3	117 692,0	5 766,7
3. Organismes et société d'état	239 656,1	239 268,0	239 656,1	388,1
	419 612,4	1 136,6	659,3	419 135,1
Moins : Crédits permanents ⁽³⁾				2 770,3
Crédits à voter				416 364,8

L'amortissement de 1 136,6 tient compte des équipements acquis antérieurement au 1^{er} avril 1999 et des acquisitions prévues en 1999-2000 pour le Ministère incluant les Institutions nationales (programme 01) et la Régie du cinéma (programme 03).

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation du parc informatique du Ministère et de la Régie du cinéma et l'acquisition d'équipements spécialisés pour les Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

⁽³⁾ Il s'agit de crédits qui, en vertu de la loi, sont puisés directement au Fonds consolidé sans devoir être votés annuellement. Dans le cas présent, les crédits de 2,8 M\$ réfèrent essentiellement à un emprunt de la Société de la Place des Arts de Montréal.

4. Les crédits 1999-2000⁽⁴⁾

4.1. Les crédits totaux 1999-2000

Les crédits 1999-2000 s'élèvent à 419,1 M\$ comprenant :

- 61,7 M\$ (14,7 %) pour le fonctionnement du ministère et des institutions nationales;
- 117,7 M\$ (28,1 %) pour les programmes d'aide du ministère, dont 36,6 M\$ pour le service de la dette;
- 239,7 M\$ (57,2 %) pour les organismes et sociétés d'État, dont 75,9 M\$ pour les programmes d'aide du Conseil des arts et des lettres du Québec (42,0 M\$) et de la Société de développement des entreprises culturelles (33,9 M\$) et 34,6 M\$ pour le service de la dette des sociétés.

Les crédits de 419,1 M\$ représentent une augmentation de 6,1 M\$ par rapport aux crédits de 413,1 M\$ de l'exercice 1998-1999 si l'on exclut les dépenses exceptionnelles de 47,6 M\$ en 1998-1999.

Programme	Crédits 1998-1999			1999-2000	Écart
	Incluant dépenses exceptionnelles	Dépenses Exceptionnelles	Sans les dépenses exceptionnelles	Crédits totaux	
	(1)	(2)	(3)	(4)	
1. Gestion interne et institutions nationales	61 737,7	-	61 737,7	61 721,0	(16,7)
2. Soutien à la culture et aux communications	147 775,3	(35 850,0)	111 925,3	117 692,0	5 766,7
3. Organismes et sociétés d'État	251 161,2	(11 750,0)	239 411,2	239 722,1	310,9
	460 674,2	(47 600,0)	413 074,2	419 135,1	6 060,9
Moins : Crédits permanents	2 774,2	-	2 774,2	2 770,3	3,9
	457 900,0	(47 600,0)	410 300,0	416 364,8	6 064,8
Crédits à voter				416 364,8	

⁽⁴⁾ Extrait du volume I du Budget de dépenses 1999-2000 et portant sur le Livre des crédits. Pour le concept de crédit, différent de celui de la dépense, se référer au tableau concluant la section 3.2. à la page précédente.

4.2. Les crédits 1999-2000 par programmes⁽⁵⁾

4.2.1. Programme 01 : Gestion interne et Institutions nationales

	1999-2000 Crédits Totaux (1)	1998-1999 Crédits totaux sans dépenses exceptionnelles (2)	Écart (1-2)
1. Gestion interne et soutien	33 887,5	34 004,5	(117,0)
2. Archives nationales du Québec	9 030,4	9 057,4	(27,0)
3. Centre de conservation du Québec	1 952,1	1 870,6	81,5
4. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	16 851,0	16 805,2	45,8
	61 721,0	61 737,7	(16,7)
Moins : Crédits permanents Loi sur l'exécutif, (L.R.Q., c. E-18)			
Élément 01	9,6	9,6	-
Crédits à voter	61 711,4		

Il n'y a pas de variation significative en 1999-2000.

⁽⁵⁾ Extrait du volume I du Budget de dépenses 1999-2000 et portant sur le Livre des crédits, p 7 – 2.

4.2.2. Programme 02 : Soutien à la culture et aux communications⁽⁶⁾

	1999-2000 Crédits totaux	1998-1999 Crédits totaux sans dépenses exceptionnelles	Écart
	(1)	(2)	(1-2)
1. Action culturelle et communi- cations	117 692,0	111 925,3	5 766,7
Crédits à voter	117 692,0		

L'augmentation de 5,8 M\$ s'explique par : l'ajout de 0,5 M\$ pour l'aide au cinéma et à la chanson; par l'ajout de crédits additionnels de 2,0 M\$ annoncés au discours sur le budget pour le programme « Arts et collectivités »; par l'ajout de 1,1 M\$ pour la mise en œuvre de la politique de la lecture et du livre et par la variation des besoins en service de la dette incluant les crédits additionnels de 1,0 M\$ pour le patrimoine religieux.

⁽⁶⁾ Extrait du volume I du Budget de dépenses 1999-2000 et portant sur le Livre des crédits, p. 7 - 3.

4.2.2 (suite) Les crédits de transfert⁽⁷⁾ :

Les crédits de transfert correspondent aux subventions versées conformément aux programmes d'aide du ministère, incluant le service de la dette des équipements culturels et du patrimoine religieux.

	1999-2000	1998-1999 sans dépenses exceptionnelles
	(000 \$)	
Aide aux institutions muséales	14 906,7	14 957,7
Cinéma – chanson	1 875,0	1 375,0
Communications et inforoutes	2 777,7	2 727,0
Concertation régionale et locale	5 170,2	3 009,0
Coopération et développement international	6 565,2	6 115,2
Culture scientifique et technique	3 196,7	3 491,7
Diffusion des arts de la scène	4 663,5	4 607,6
Événements majeurs et intervenants nationaux	1 590,2	1 725,1
Formation professionnelle et développement de la main-d'œuvre	4 729,0	4 754,0
Lecture et livre	25 006,0	24 393,3
Sensibilisation et formation des jeunes	3 145,0	2 761,0
Soutien à la mise en valeur du patrimoine (incluant 4,5 M\$ en service de dette pour le patrimoine religieux en 1999-2000)	9 528,6	8 508,2
Soutien aux équipements culturels (service de dette)	32 018,2	31 571,3
Autres crédits de transfert	2 520,0	1 928,5
TOTAL	117 692,0	111 925,3

Explications des principaux écarts :

Cinéma – chanson : incluant l'ajout de 0,5 M\$ en 1999-2000.

Concertation régionale et locale : incluant l'ajout de 2,0 M\$ pour le programme « Arts et collectivités » en 1999-2000.

Coopération et développement international : l'augmentation s'explique par les besoins liés au développement de TV-5.

Culture scientifique et technique : la diminution s'explique par la fin de subventions spécifiques. Les crédits rendus disponibles ont été virés principalement aux **Autres crédits de transfert**.

Événements majeurs et intervenants nationaux – Sensibilisation et formation des jeunes : l'écart s'explique principalement par le réaménagement de la subvention à l'UNEQ inscrite désormais au programme Sensibilisation et formation des jeunes.

Lecture et livre : l'ajout de 1,1 M\$ pour la politique de la lecture et du livre en 1999-2000 inscrit aux rubriques **Lecture et livre** (0,6 M\$) et **Autres crédits de transfert** (0,5 M\$).

Soutien à la mise en valeur du patrimoine - Soutien aux équipements culturels (service de dette) : l'augmentation s'explique par la variation des besoins en service de la dette et les crédits additionnels pour le patrimoine religieux.

⁽⁷⁾ Extrait du volume I du Budget de dépenses 1999-2000 et portant sur le Livre des crédits, p. 7 - 6.

4.2.3. Programme 03 : Organismes et sociétés d'État⁽⁶⁾

	1999-2000 Crédits Totaux	1998-1999 Crédits totaux sans dépenses exceptionnelles	Écart
	(1)	(2)	(1-2)
1. Commission des biens culturels	435,4	435,7	(0,3)
2. Bibliothèque nationale du Québec	10 575,4	10 739,0	(163,6)
3. Régie du cinéma	3 634,3	3 734,3	(100,0)
4. Musées nationaux	60 316,7	61 699,5	(1 382,8)
5. Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	22 929,7	22 725,1	204,6
6. Société de développement des entreprises culturelles	38 244,1	37 588,6	655,5
7. Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations des producteurs	370,6	370,6	-
8. Société de télédiffusion du Québec	54 828,2	54 842,9	(14,7)
9. Conseil des arts et des lettres du Québec	46 373,1	46 377,4	(4,3)
10. Grande Bibliothèque du Québec	2 014,6	898,1	1 116,5
	<u>239 722,1</u>	<u>239 411,2</u>	<u>310,9</u>
Moins : Crédits permanents			
Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03)			
Élément 5	<u>2 760,7</u>	<u>2 764,6</u>	<u>3,9</u>
	<u>236 961,4</u>	<u>236 646,6</u>	<u>314,8</u>
Crédits à voter	236 961,4		

L'écart de 0,3 M\$ est un résultat qui s'explique, d'une part, par l'ajout de 1,0 M\$ pour l'aide au cinéma et à la chanson à la SODEC, de 0,2 M\$ pour la Politique de la lecture et du livre à la SODEC, de 1,1 M\$ pour la Grande Bibliothèque du Québec et, d'autre part, par la rationalisation des dépenses (0,4 M\$), la diminution des besoins en service de la dette (1,2 M\$) et le coût des loyers SIQ (0,4 M\$).

⁽⁶⁾ Extrait du volume I du Budget de dépenses 1999-2000 et portant sur le Livre des crédits, p.7 - 5.



4.2.3 (suite) Les crédits de transfert⁽⁹⁾ :

Les crédits de transfert permettent le versement des subventions aux douze sociétés d'État pour leur fonctionnement, leurs programmes d'aide (CALQ, SODEC) et leur service de la dette.

	1999-2000	1998-1999 sans dépenses exceptionnelles
	(000 \$)	
Bibliothèque nationale du Québec	10 575,4	10 739,0
Commission de reconnaissance des associations d'artistes	370,6	370,6
Conseil des arts et des lettres du Québec	4 337,6	4 045,7
Grande Bibliothèque du Québec	2 014,6	898,1
Musée d'art contemporain de Montréal	8 288,0	8 352,9
Musée de la civilisation	20 238,0	21 251,8
Musée des beaux-arts de Montréal	17 706,4	17 893,6
Musée du Québec	14 084,3	14 201,2
Société de développement des entreprises culturelles	4 363,8	4 665,5
Société de la Place des arts de Montréal	18 520,9	18 224,0
Société de télédiffusion du Québec	54 828,2	54 842,9
Société du Grand théâtre de Québec	4 408,8	4 501,1
Soutien aux arts et aux lettres (programmes d'aide du CALQ)	42 035,5	42 331,7
Soutien aux entreprises culturelles dans le domaine du livre, du disque et du spectacle (programmes d'aide de la SODEC)	11 418,2	11 431,0
Soutien, promotion du cinéma et production télévisuelle (programmes d'aide de la SODEC)	21 665,6	20 665,6
TOTAL	234 855,9	234 414,7

L'explication des principaux écarts se retrouve aux pages suivantes.

⁹ Extrait du volume I Budget de dépenses 1999-2000 et portant sur le Livre des crédits, p. 7-6.

4.2.3 (suite) Les subventions de fonctionnement et les programmes d'aide aux sociétés d'État :

	1999-2000	1998-1999 sans dépenses exceptionnelles
	(000 \$)	
Bibliothèque nationale du Québec	8 802,6	8 923,5
Commission de reconnaissance des associations d'artistes	370,6	370,6
Conseil des arts et des lettres du Québec	4 337,6	4 045,7
Grande Bibliothèque du Québec	2 014,6	898,1
Musée d'art contemporain de Montréal	6 500,6	6 500,6
Musée de la civilisation	17 431,0	17 509,0
Musée des beaux-arts de Montréal	12 548,0	12 548,0
Musée du Québec	9 751,2	9 744,4
Société de développement des entreprises culturelles	3 330,1	3 599,6
Société de la Place des arts de Montréal	3 108,5	3 108,5
Société de télédiffusion du Québec	53 719,4	53 682,6
Société du Grand théâtre de Québec	3 178,1	3 178,1
Soutien aux arts et aux lettres (programmes d'aide du CALQ)	42 035,5	42 331,7
Soutien aux entreprises culturelles dans le domaine du livre, du disque et du spectacle (programmes d'aide de la SODEC)	11 418,2	11 431,0
Soutien, promotion du cinéma et production télévisuelle (programmes d'aide de la SODEC)	21 665,6	20 665,6
TOTAL	200 322,6	198 537,0

Explication des principaux écarts :

Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) : l'écart s'explique par l'ajustement des crédits en fonction des besoins pour le fonctionnement de l'organisme.

Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) : l'écart s'explique par la rationalisation des dépenses et la variation du coût des loyers.

Grande Bibliothèque du Québec : il s'agit de la hausse du budget transitoire.

Autres organismes : variation des loyers SIQ.

4.2.3 (suite) Les subventions pour le service de la dette des sociétés d'État :

	1999-2000	1998-1999 sans dépenses exceptionnelles
	(000 \$)	
Bibliothèque nationale du Québec	1 772,8	1 815,5
Commission de reconnaissance des associations d'artistes	-	-
Conseil des arts et des lettres du Québec	-	-
Grande Bibliothèque du Québec	-	-
Musée d'art contemporain de Montréal	1 787,4	1 852,3
Musée de la civilisation	2 807,0	3 742,8
Musée des beaux-arts de Montréal	5 158,4	5 345,6
Musée du Québec	4 333,1	4 456,8
Société de développement des entreprises culturelles	1 033,7	1 065,9
Société de la Place des arts de Montréal	15 412,4	15 115,5
Société de télédiffusion du Québec	1 108,8	1 160,3
Société du Grand théâtre de Québec	1 230,7	1 323,0
TOTAL	34 644,3	35 877,7

Explication des écarts :

Variation des besoins en fonction des échéanciers des emprunts.